

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 160

**Objet : Autorisation de signature du marché M24.008 : Prestations d'impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication papier**

**Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (55) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (20) :**

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHEN - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024 160**

**Objet : Autorisation de signature du marché M24.008 : Prestations d'impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication papier**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-2 ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte lancée conformément aux dispositions des articles R. 2124-2,1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 septembre 2024 ;

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de prestations d'impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication papier au bénéfice de Cœur de Flandre agglo ainsi que tous les documents y afférents avec les attributaires choisis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 septembre 2024 suivants :

Intitulé	Titulaires	Montant	Durée
<u>Lot 1 :</u> Papeterie	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>NORD IMPRIM (59114 STEENVOORDE)</b></li><li>• <b>IMPRIMERIE PACAUD (59412 COUDEKERQUE BRANCHE)</b></li><li>• <b>SARL HECHTER IMPRIMERIE (62232 VENDIN LES BETHUNE)</b></li></ul>	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents multi attributaires passé avec un montant maximum de commandes à 30 000 € HT (même montant pour la reconduction)	Durée initiale de 24 mois. Il est renouvelable fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois.
<u>Lot 2 :</u> Brochures, dépliant, feuillets et affiches	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>NORD IMPRIM (59114 STEENVOORDE)</b></li><li>• <b>IMPRIMERIE PACAUD (59412 COUDEKERQUE BRANCHE)</b></li><li>• <b>SARL HECHTER IMPRIMERIE (62232 VENDIN LES BETHUNE)</b></li></ul>	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents multi attributaires passé avec un montant maximum de commandes à 400 000 € HT (même montant pour la reconduction)	

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

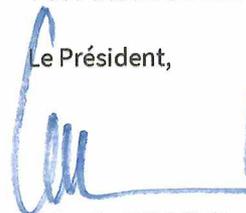
Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

  
Frédéric JUDE



  
Valentin BELLEVAL

